

# mazars

9 rue Madeleine Brès  
BP 1543  
25009 BESANÇON CEDEX

Tel : +33 (0)3 81 53 28 55  
www.mazars.com

## **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture sous le n° 90961

Siège social : 6 rue de Londres - 90000 BELFORT

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

*Exercice clos le 30 avril 2020*

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tel : +33 (0)3 81 53 28 55

Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tel : +33 (0)3 84 76 21 11

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté

Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 822 820 223 – Siret 622 820 233 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR,  
LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 2 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptable précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (*note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe exposant les principes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources*).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier arrêté le 2 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

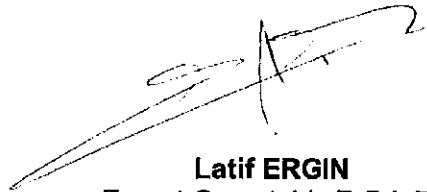
**Les Restaurants du  
Cœur - Les Relais du  
Cœur du Territoire de  
Belfort**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 30/04/2020*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 9 novembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes,  
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**



**Latif ERGIN**  
Expert-Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes inscrit

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

## I. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020			EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	53 454.87	-52 278.33	1 176.54	1 621.27
Autres immobilisations corporelles	46 282.28	-34 831.65	11 450.63	31 089.14
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
<b>Sous-total – Immobilisations corporelles</b>	<b>99 737.15</b>	<b>-87 109.98</b>	<b>12 627.17</b>	<b>32 710.41</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	680.00		680.00	680.00
<b>Sous-total – Immobilisations financières</b>	<b>680.00</b>		<b>680.00</b>	<b>680.00</b>
<b>TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>100 417.15</b>	<b>-87 109.98</b>	<b>13 307.17</b>	<b>33 390.41</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	6 514.22		6 514.22	3 151.63
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	113 478.07		113 478.07	108 186.78
Charges constatées d'avances	646.29		646.29	826.56
<b>TOTAL II – ACTIF CIRCULANT</b>	<b>120 638.58</b>		<b>120 638.58</b>	<b>112 164.97</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 055.73</b>	<b>-87 109.98</b>	<b>133 945.75</b>	<b>145 555.38</b>

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

## 2. BILAN PASSIF

<b>BILAN PASSIF</b> (en €)	<b>EXERCICE CLOS LE</b> 30/04/2020	<b>EXERCICE CLOS</b> LE 30/04/2019
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	133 140.21	119 857.53
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	-10 098.15	13 282.68
Subventions d'investissement	775.00	775.00
<b>TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>123 817.06</b>	<b>133 915.21</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II – PROVISIONS</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements	2 652.77	4 813.15
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>TOTAL III – FONDS DEDES</b>	<b>2 652.77</b>	<b>4 813.15</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 388.06	4 739.55
Dettes fiscales et sociales		
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	83.67	83.67
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	176.00	100.00
<b>Sous-total des dettes</b>	<b>5 647.73</b>	<b>4 923.22</b>
Produits constatés d'avance	1 828.19	1 903.80
<b>TOTAL IV – DETTES</b>	<b>7 475.92</b>	<b>6 827.02</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 945.75</b>	<b>145 555.38</b>



## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

## 3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
<b>Achats</b>		
Achat pour missions sociales	204.62	130.30
Variation de stock		
<b>Sous-total – Achats stockés</b>	<b>204.62</b>	<b>130.30</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>118 511.21</b>	<b>124 173.09</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Sur rémunérations		
Autres	37.00	
<b>Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>37.00</b>	
<b>Charges de personnel</b>		
Rémunération brute du personnel		
Charges sociales & autres charges de personnel		
<b>Sous-total – Charges de personnel</b>		
<b>Autres Charges</b>		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	635.50	888.52
<b>Sous-total – Autres charges</b>	<b>635.50</b>	<b>888.52</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 861.85	12 993.61
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>11 861.85</b>	<b>12 993.61</b>
<b>TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>131 250.18</b>	<b>138 185.52</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – CHARGES FINANCIERES</b>		
Sur opérations de gestion	79.00	
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)	9 021.38	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 100.38</b>	
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 652.77	4 813.15
<b>TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER</b>	<b>2 652.77</b>	<b>4 813.15</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)</b>	<b>143 003.33</b>	<b>142 998.67</b>
<b>SOLDE CREDITEUR – EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>		13 282.68
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 003.33</b>	<b>156 281.35</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Charges :</b>		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
<b>Total</b>		
<i>Pour information, Evaluation du montant des données reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	216 706.00	174 032.00

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

## 4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
<b>Chiffres d'affaires</b>		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion	3 940.00	5 840.00
<b>Sous-total – Chiffre d'affaires</b>	<b>3 940.00</b>	<b>5 840.00</b>
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>22 363.33</b>	<b>38 560.20</b>
<b>Autres fonds privés</b>		
Subventions reçues de l'Association Nationale	14 834.00	17 165.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
<b>Sous-total – Autres fonds privés</b>	<b>14 834.00</b>	<b>17 165.00</b>
<b>Cotisations</b>		
<b>Produits de la Générosité du Public</b>		
Dons non affectés	38 347.17	35 861.28
Dons affectés	35 748.50	32 299.90
Produits des manifestations	7 333.69	14 180.45
<b>Sous-total – Produits de la générosité du public</b>	<b>81 429.36</b>	<b>82 341.63</b>
<b>Produits divers de gestion</b>	<b>1.01</b>	<b>63.63</b>
<b>Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges</b>	<b>1 142.28</b>	<b>11 759.49</b>
<b>TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>123 709.98</b>	<b>155 729.95</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	531.13	551.40
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>531.13</b>	<b>551.40</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital	3 850.92	
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
<b>TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 850.92</b>	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 813.15	
<b>TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES</b>	<b>4 813.15</b>	
<b>TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)</b>	<b>132 905.18</b>	<b>156 281.35</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 098.15</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 003.33</b>	<b>156 281.35</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Produits :</b>		
Dons en nature		
Bénévolat		
<b>Total</b>		
<i>Pour information. Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	216 706.00	174 032.00

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

**L'entrepôt départemental** du Territoire de Belfort a été fusionné avec l'entrepôt de Mulhouse à compter du 31 janvier 2020,

Une cession du matériel affecté à l'entrepôt est intervenue entre les 2 AD,

Le bail de l'entrepôt départemental a été résilié et prend fin au 30/04/2020.

**La crise sanitaire Covid-19** et le dispositif de confinement qui a été instauré sur l'ensemble du territoire français entre le 17 mars et le 10 mai 2020 ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.04.2020:

- Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été mises en sommeil. Il s'agit notamment, des activités culturelles et de loisir, des ateliers, des actions de formation. Des manifestations prévues pour récolter des fonds sur la période de confinement ont également été annulées.
- L'association s'est mobilisée pour maintenir les activités essentielles dans le contexte de cette crise sanitaire, notamment pour ce qui concerne la distribution alimentaire. Le maintien de ces activités a pu engendrer des dépenses supplémentaires afin de s'adapter aux recommandations sanitaires en vigueur (dispositifs de protection tels les solutions hydro alcooliques, les masques, les plexiglass...).

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

### b. Règles et Méthodes Comptables

#### 1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalette, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

#### 3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

#### 4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5. Valeurs Mobilières de Placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **6. Subventions**

### **6.1 Subventions de fonctionnement**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

### **6.2 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

## **7. Autres ressources**

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

## **8. Événements postérieurs à la clôture**

Dans le contexte sanitaire du Covid19, les mesures mises en places à partir du mois de mars 2020 se sont prolongées jusqu'à la sortie du confinement, et pour certaines jusqu'à la date d'établissement des états financiers.

L'incertitude persiste quant à la durée de la crise et ses impacts pour l'association, qui seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation, tant pour la mise en œuvre de certaines activités que pour l'obtention de certaines ressources, financières (notamment la collecte de dons et les recettes de manifestations) et en nature (ramasse par exemple). La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

**9. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2019/2020 s'élève à 2 165,93 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

**10. Autres informations**

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

**11. Compte d'Emploi des Ressources**

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

**Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales**

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

### Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises  
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

### Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

### Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS**

**a. Immobilisations**

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2020
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles	702.71		702.71		
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>702.71</b>		<b>702.71</b>		
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	24 805.27		16 383.89		8 421.38
Matériel de transport (transpalette...)	75 469.76	1.00	40 942.00		34 528.76
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	3 942.23	798.99	1 409.08		3 332.14
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	59 847.69		6 392.82		53 454.87
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>164 064.95</b>	<b>799.99</b>	<b>65 127.79</b>		<b>99 737.15</b>
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés	680.00				680.00
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>680.00</b>				<b>680.00</b>
<b>Total</b>	<b>165 447.66</b>	<b>799.99</b>	<b>65 830.50</b>		<b>100 417.15</b>

**b. Amortissements**

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2020
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles	702.71		702.71		
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>702.71</b>		<b>702.71</b>		
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	18 020.53	1 614.28	11 213.43		8 421.38
Amortis./matériel de transport (transpalette...)	51 165.36	9 679.60	37 091.08		23 753.88
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	3 942.23	123.24	1 409.08		2 656.39
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	58 226.42	444.73	6 392.82		52 278.33
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>131 354.54</b>	<b>11 861.85</b>	<b>56 106.41</b>		<b>87 109.98</b>
<b>Total</b>	<b>132 057.25</b>	<b>11 861.85</b>	<b>56 809.12</b>		<b>87 109.98</b>



**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR**

Stocks (en €)	30/04/2020			30/04/2019
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
<b>Total</b>				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	680.00		680.00
Créances Diverses			
<b>Total</b>	<b>680.00</b>		<b>680.00</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	6 514.22	6 514.22	
<b>Total</b>	<b>6 514.22</b>	<b>6 514.22</b>	
<b>Total</b>	<b>7 194.22</b>	<b>6 514.22</b>	<b>680.00</b>

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2020 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	143.51
<b>Total</b>	<b>143.51</b>
<i>Dont subventions à recevoir</i>	

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

<b>Valeurs mobilières de placement (en €)</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Cours au 30/04/2020</b>	<b>Plus Values latentes</b>	<b>Moins Values latentes</b>
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
<b>Total</b>				

<b>Disponibilités (en €)</b>	<b>30/04/2020 Montant Brut</b>
Comptes sur livrets (livret A)	77 629.24
Comptes-courant	34 957.10
Caisse	891.73
Intérêts courus	
<b>Total</b>	<b>113 478.07</b>

<b>Charges constatées d'avance (en €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>A 1an et plus</b>
Locations	507.12	507.12	
Maintenance			
Assurances			
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	139.17	139.17	
<b>Total</b>	<b>646.29</b>	<b>646.29</b>	

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS**

<b>Nature des provisions (en €)</b>	<b>Provisions au 30/04/2019</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Provisions au 30/04/2020</b>
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
<b>Total (1)</b>				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
<b>Total (2)</b>				
<b>Total Général (1+2)</b>				

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES**

**a. Variation des Fonds propres**

<b>Fonds propres (en €)</b>	<b>Montants au 30/04/2019</b>	<b>Affectation du Résultat</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Poste à poste</b>	<b>Montants au 30/04/2020</b>
Fonds associatifs sans droit de reprise						
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	775.00					775.00
Réserves						
Report à nouveau	119 857.53	13 282.68				133 140.21
Résultat comptable de l'exercice	13 282.68	-13 282.68		10 098.15		-10 098.15
<b>Total</b>	<b>133 915.21</b>			<b>10 098.15</b>		<b>123 817.06</b>

**b. Variation des Fonds dédiés**

<b>Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)</b>	<b>Fonds à engager 30/04/2019</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Engagements</b>	<b>Fonds à engager 30/04/2020</b>
A : Sur subventions de fonctionnement	4 813.15	4 813.15	2 652.77	2 652.77
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
<b>Total</b>	<b>4 813.15</b>	<b>4 813.15</b>	<b>2 652.77</b>	<b>2 652.77</b>

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 388.06	5 388.06		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	259.67	259.67		
Produits perçus d'avance	1 828.19	1 828.19		
<b>Total</b>	<b>7 475.92</b>	<b>7 475.92</b>		

Charges à payer (en €)	30/04/2020 Montant Brut
Fournisseurs	2 643.23
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créiteurs divers	85.00
Intérêts courus à payer	
<b>Total</b>	<b>2 728.23</b>

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	1 066.67	1 066.67		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance	761.52	761.52		
<b>Total</b>	<b>1 828.19</b>	<b>1 828.19</b>		

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**II. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS**

**a. Engagements donnés**

**Tableau des engagements en crédit-bail**

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
<b>Total</b>						

**Engagements donnés (liste non exhaustive)**

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

**b. Engagements reçus**

**Engagements reçus (liste non exhaustive)**

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

**Tableau des immobilisations en crédit-bail**

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<b>Total</b>				

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

**12. RESULTATS ANALYTIQUES**

**a. Répartition du résultat analytique de l'exercice**

<b>Missions Sociales et Fonctionnement (en €)</b>	<b>Subventions AN.I</b>	<b>Générosité du Public II</b>	<b>Autres produits III</b>	<b>Total Produits I+II+III</b>	<b>Total Charges</b>	<b>Résultat par activité</b>
Distribution Alimentaire		75 006.16	14 524.07	89 530.23	92 484.95	-2 954.72
Actions d'accompagnement en centre			189.32	189.32	189.32	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir	14 834.00		18 238.14	33 072.14	33 072.14	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs		102.00		102.00	102.00	
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement		6 321.20	1 674.42	7 995.62	15 139.05	-7 143.43
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			303.87	303.87	303.87	
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat			1 712.00	1 712.00	1 712.00	
<b>Total</b>	<b>14 834.00</b>	<b>81 429.36</b>	<b>36 641.82</b>	<b>132 905.18</b>	<b>143 003.33</b>	<b>-10 098.15</b>

**b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)**

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**  
**13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC**  
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)  
**AU 30/04/2020**

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				<b>REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>			T1
<b>1- Missions Sociales</b>	<b>125 211.51</b>	<b>75 108.16</b>	ST1	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>81 429.36</b>	<b>81 429.36</b>	T2
Distribution Alimentaire	92 484.95	75 006.16		1.1 Dons et legs	38 347.17	38 347.17	
Actions d'Accompagnement en centre	189.32			Dons manuels non affectés	35 748.50	35 748.50	
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés			
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	30 521.37	102.00		Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi				Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	303.87			1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	7 333.69	7 333.69	
Formation et animation du bénévolat	1 712.00			2- Autres fonds privés	14 834.00		
<b>2- Frais de Recherche de fonds</b>			ST2	<b>3- Subventions</b>	<b>22 363.33</b>		
Frais appel à la générosité du public				Union européenne			
				Etat français	11 500.00		
<b>3- Frais activité Enfoirés</b>				Collectivités territoriales	2 053.33		
				Autres	8 810.00		
<b>4- Frais de fonctionnement</b>	<b>15 139.05</b>	<b>6 321.20</b>	ST3	<b>4- Autres produits</b>	<b>9 465.34</b>		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	9 465.34		
		<b>81 429.36</b>	T3=ST1+S T2+ST3				
<b>I- TOTAL DES EMBL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT</b>	<b>140 350.56</b>			<b>I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>128 092.03</b>		
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>				<b>II- REPRISES DE PROVISIONS</b>			
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>2 652.77</b>			<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS</b>	<b>4 813.15</b>		
				<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.</b>			T4
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE</b>				<b>IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE</b>	<b>10 098.15</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 003.33</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 003.33</b>	<b>81 429.36</b>	<b>T2+T4</b>
<b>V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP</b>			TS				
<b>VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP</b>			TS bis (négatif)				
<b>VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP</b>		<b>81 429.36</b>	T6=T3+TS +TSbis	<b>VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP</b>		<b>81 429.36</b>	<b>T6</b>
				<b>SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE</b>			<b>T7= T1+T2 +T4-T6</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Missions Sociales				Bénévolat			
Frais de recherche de fonds				Dons en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Total			
<b>Total</b>							



**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)**

14. ANNEXES

**Bénévoles**

<b>Bénévoles</b>	<b>Nombre moyen au 30/04/2020</b>	<b>Nombre moyen au 30/04/2019</b>
Bénévoles	270	280
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>280</b>

**Effectifs salariés (en ETP)**

<b>Effectifs salariés en ETP</b>	<b>Nombre moyen au 30/04/2020</b>	<b>Nombre moyen au 30/04/2019</b>
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI		
<b>Total</b>		

**Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien**

<b>Nature</b>	<b>Collecte Nationale</b>	<b>Autres collectes et dons</b>	<b>Ramasse</b>	<b>Total</b>
Denrées alimentaires (en tonnes)	20.10	1.48	86.63	<b>108.21</b>
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)				
<b>Total</b>	<b>20.10</b>	<b>1.48</b>	<b>86.63</b>	<b>108.21</b>

**Rapprochements**

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

<b>CHARGES</b>	<b>EMPLOIS</b>
143 003.33	143 003.33

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

<b>PRODUITS</b>	<b>RESSOURCES</b>
132 905.18	132 905.18

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes